Ontario Clean Water Agency 2003 Annual Report

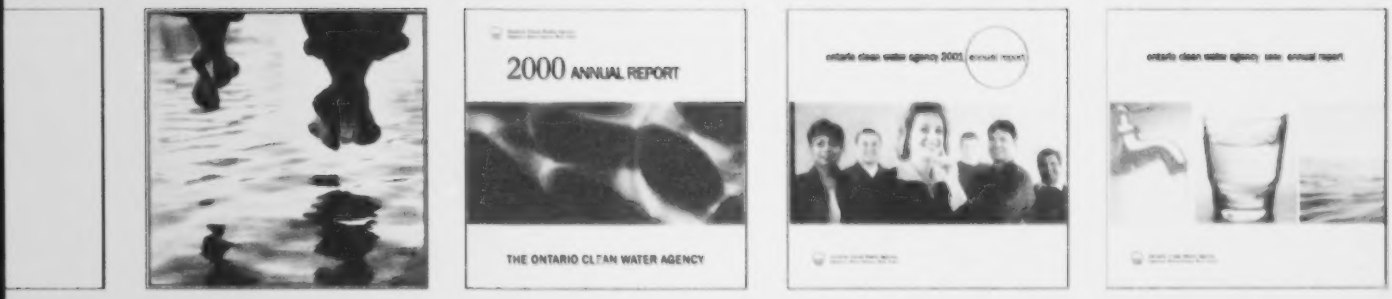

Marking Ten Years of Reliable Clean Water Services

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

Table of Contents

THE ONTARIO CLEAN WATER AGENCY ANNUAL REPORT FOR THE YEAR 2003

The Ontario Clean Water Agency (OCWA) is a Provincial Crown Agency established under the *Capital Investment Plan Act, 1993*. OCWA's primary purpose is to assist municipalities in the provision of water and wastewater services in a reliable, cost-effective and environmentally responsible manner.

02 CORPORATE PROFILE

03 MISSION AND VALUES

04 PRESIDENT'S MESSAGE

05 MANAGEMENT DISCUSSION AND ANALYSIS

10 FINANCIAL DISCUSSION

11 MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY FOR FINANCIAL INFORMATION

12 AUDITOR'S REPORT

13 BALANCE SHEET - ASSETS

14 BALANCE SHEET - LIABILITIES AND EQUITY

15 STATEMENT OF INCOME AND RETAINED EARNINGS

16 STATEMENT OF CASH FLOWS

17 NOTES ON FINANCIAL STATEMENTS

24 CORPORATE DIRECTORY

24 BOARD OF DIRECTORS

24 OFFICERS OF THE AGENCY

105-01183/

Corporate Profile

The Ontario Clean Water Agency is a Provincial Crown Agency committed to being the best in the business of providing reliable clean water services and protecting public health and the environment in the communities it serves.

Ten years since its inception in 1993, OCWA is still a leader in the operation, maintenance and management of water and wastewater treatment facilities and their associated distribution and collection systems for municipalities and for institutional, commercial and industrial clients in the Province of Ontario.

OCWA is currently the largest operator of municipal water and wastewater facilities in the Province. The facilities OCWA operates range in size from small wells and pumping stations to large-scale urban water and wastewater systems. The Agency provides operation and maintenance services to approximately 450 water and wastewater systems that represent 37% of Ontario's water facilities and 55% of its wastewater facilities. OCWA competes for contracts in the marketplace by offering comprehensive water and wastewater services to municipal, institutional, commercial and industrial clients. OCWA also offers professional services including project development and technical consulting.

OCWA's strength is its people. The Agency's staff is made up of the most experienced water and wastewater treatment experts in Canada. OCWA's staff have demonstrated time and again their commitment to providing safe and reliable clean water services. Over the past ten years, OCWA has developed a reputation of reliability and technical expertise and has remained the operator of choice for hundreds of clients. OCWA will continue to be a leader in the provision of essential water and wastewater services in the Province in the years to come.

Mission and Value Statements

OUR MISSION

To be the best in the business of producing clean water - as measured by our clients, our employees, our shareholder and the public we serve. To achieve this we shall be dedicated to:

- Operational excellence through continuous improvement, technological innovation and compliant operations that promote the protection of public health and the environment.
- Business excellence by delivering the best value through comprehensive services at a competitive price.
- Workforce excellence by attracting, retaining and developing the best employees in the industry, dedicated to living our shared values and attaining our goals.

OCWA'S VALUES ARE:

- Being respectful of colleagues and clients
- Acting with integrity and fairness
- Delivering quality service to meet clients' needs
- Collaborating through teamwork
- Fostering the courage of innovation
- Accepting responsibility and being accountable for our actions

President's Message

Carl Griffith
President and
Chief Executive Officer

In 2003, OCWA marked its 10th Anniversary as a Provincial Crown Agency. Since its establishment on November 15, 1993, OCWA has earned a reputation for reliability and expertise in the delivery of clean water services.

OCWA employees have established an industry standard over the past ten years by responding to some very high-profile challenges. OCWA maintained service to clients throughout the 1998 ice storm in Eastern Ontario, responded swiftly and decisively to restore the water supply in Walkerton in 2000 and maintained service delivery during the 2003 Ontario-wide power outage. Just as relevant are OCWA's 'quiet' milestones that have marked our progress. Through the delivery of reliable clean water services by our well-trained staff and a commitment to client service, OCWA remained the largest operator of facilities in the Province and a recognized leader in the provision of essential water and wastewater services.

In the past two years, OCWA has responded to substantive legislative and regulatory changes in the water and wastewater industry. OCWA is committed to improving its financial position without compromising operational compliance.

Our current direction is showing positive results. OCWA has hired additional staff to meet more stringent regulatory changes. Facility audit and self-assessment programs were refocused and have assisted Operators to meet new requirements. A training strategy was initiated to assist Operators with grandparented licenses become re-certified through examination. OCWA began the process of renegotiating contracts to address increasing costs, retaining over 90% of its contracts and implementing a successful cost management strategy that is anticipated to deliver the Agency to a position of full cost recovery by the end of 2004.

As we enter our second decade of operation, we can rely on the fact that no other organization understands the fundamentals of providing clean water in Ontario better than OCWA. Our experience, our values and our employees will continue to guide us through this period of evolving opportunity.

Carl Griffith
President and Chief Executive Officer

Management Discussion and Analysis

OPERATIONAL PERFORMANCE

OCWA is committed to improving its financial position without compromising its commitment to regulatory and operational compliance. The Agency is addressing challenges related to the Province's framework for water and wastewater including new legislation, regulation and new administrative structures. The Agency will improve its financial position by establishing strategies to address increased operating costs and declining financing and interest revenues.

The Agency's 2003-2005 Business Plan forecasted a net loss for 2003 of $4.5 million. The loss was anticipated as a result of responsibly allocating the full costs of compliance with regulatory changes and continued investment in strategies that will return long-term benefits by continuing to ensure reliable clean water services. Due to the success of the Agency's efforts to review service delivery, manage spending and renegotiate contracts to recover the full cost of providing compliant operations, the net loss for the period was reduced to $2.1 million. The Agency anticipates it will achieve a state of full cost recovery and return a profit by the end of 2004.

In 2003 OCWA reinforced its commitment to provide its clients with clean water services that were compliant with new and existing regulations. Agency objectives were structured around our long-term priorities of Operational Excellence, Business Excellence and Workforce Excellence.

OPERATIONAL EXCELLENCE

MAINTAINING COMPLIANT OPERATIONS

Maintaining compliant operations in a changing regulatory environment was identified as a prime focus in 2003. In order to meet these new challenges, OCWA developed the Process and Compliance Technician (PCT) position to provide on-site, hands-on compliance support in each of its "Operations Hubs." The strategy included:

- Adjusting the role and responsibilities of the existing Process Technicians, to take on additional compliance duties;
- Intensive training and mentoring of PCTs by OCWA's compliance advisors;
- Establishing strong relationships between Corporate Compliance Advisors, PCTs, and Operators to ensure all hubs were prepared to address changing regulations;
- Launching Facility Assessment Reviews to ensure compliance with regulations; and
- Enhancing the Environmental Management System in anticipation of new regulations.

PCTs received comprehensive training in 2003 and are in place in all of OCWA's Operations Hubs. Ongoing training will be used to ensure OCWA's PCTs continue to be equipped to respond to new regulatory challenges.

SAFE DRINKING WATER ACT, 2002

In the Report of the Walkerton Inquiry, Part Two, Commissioner Dennis O'Connor recommended that the Ontario government ratify an Act to gather all legislation and regulations relating to the treatment and distribution of drinking water in one package.

The *Safe Drinking Water Act, 2002* (SDWA) expanded on existing policies and practices, introducing new features to protect drinking water in Ontario. The *Act's* purpose is to protect human health through the control and regulation of drinking water systems and drinking water testing.

During 2003, the Agency developed a strategy to address the new requirements of the *Act* and regulations that followed. This strategy included:

- Completion of a SDWA Impact Assessment on operational procedures;
- Development of procedures to meet the requirements of the new regulations;
- Hiring additional staff to perform the new regulatory requirements; and
- Communicating to clients the cost implications of the operational procedures associated with the new regulations.

OCWA's response strategy to the *Safe Drinking Water Act, 2002* will be fully implemented by the end of 2004.

REMOTE MONITORING IMPLEMENTATION STRATEGY

The Agency remained committed to implementing its Electronic Operating System, OCWAware™ by December 2005. In 2003 the Agency focused on improving its Outpost5™ Supervisory Control and Data Acquisition (SCADA) system so that the system's full potential could be realized. Quality Assurance/Quality Control (QA/QC) measures were implemented and the OCWAware™ team revisited previous installations to fine-tune the functionality of the process control panels to ensure all of the equipment was in top working condition.

OPERATIONAL EXCELLENCE PERFORMANCE MEASURES

Measure:	Outcome:	Notes:
Full Training of Process Compliance Technicians	Achieved	• Training delivered to all 27 PCT's.
Launch Facility Assessment Program, revised Compliance Audit Program and the enhanced Environmental Management System by the end of 2003.	Achieved	
Complete Facility Assessment at all OCWA operated facilities.	Not achieved	• Completed assessments in 82% of all OCWA facilities.
Complete 30 Compliance Audits at OCWA facilities.	Achieved	• 46 Compliance Audits were completed in 2003.
Complete QA/QC assessment of all installed Outpost5™ equipment by Q2, 2003	In progress	• Initiative re-profiled. QA/QC Program to be completed by 2005.
Commissioning of the Outpost5™ program.	Achieved	• Software Upgraded
100% use of OCWAware™ tools where implemented:		
• Workplace Management Systems	Not Achieved	• 72% of 2003 Work Orders closed by the end of period.
• Process Data Collection	Achieved	• PDC contains data for 100% of OCWA facilities.

BUSINESS EXCELLENCE

MUNICIPAL SERVICES 2003 - REVENUE MANAGEMENT

The 2003-2005 Business Plan focused on revenue generation to meet financial concerns and ensuring an equitable allocation of Agency administrative costs to its clients. The Agency achieved $1.9 million in new business in 2003. The $6.5 million new business target anticipated for the period was not achieved due to several factors. The Agency was unsuccessful in winning two large competitive tenders. Client Service resources focused on existing clients, renegotiating contracts to compensate for cost increases associated with the changing regulatory landscape and addressing outstanding Accounts Receivables.

Although client retention is not within the Agency's control, OCWA's goal was to retain at least 90% of the 127 contracts that would expire in 2003 (including annual rollovers). OCWA retained 92% of the contracts up for renewal in 2003. All of the contract terminations were instances where the municipality decided to resume operations of their own facilities and no longer contract out these services.

COST MANAGEMENT STRATEGY

A multi-year cost management strategy was established in 2003. The strategy targeted $1.5 million in savings annually, to be sustained in 2004 and 2005.

The Agency initiated a comprehensive review of our service delivery model and revised processes to manage costs that did not compromise OCWA's commitment to operational and regulatory compliance. OCWA achieved its target by investigating savings opportunities in a number of areas:

- Realigning access to fleet vehicles;
- Reducing travel and accommodation costs;
- Reducing advertising/promotional activities; and
- Re-profiling the OCWAware™ initiative to focus on enhancing existing installations.

The Agency implemented a plan to recover outstanding costs deriving from the electricity deregulation and the *Safe Drinking Water Act, 2002*. The plan included securing a line of credit to pay interim operational costs. The incremental operational costs related to the new regulations, will be passed on to clients as per OCWA's standard agreements.

CLIENT SATISFACTION SURVEY

OCWA conducted a client satisfaction survey in 2003 to monitor its performance in meeting its commitment to Business Excellence. The results of the survey indicated that 84% of clients rated the Agency's key services as good or excellent. The key services measured were the operation, maintenance and management of water and wastewater treatment facilities and customer service.

BUSINESS EXCELLENCE PERFORMANCE MEASURES

Measure:	Outcome:	Notes:
$6.5 Million in new business	Not achieved	• $1.9 million in new business.
90% Contract Retention	Achieved	• 92% contract retention.
All renewed contracts meet requirements of interim Pricing Policy (approved in 2002).	Achieved	
Annual Savings of $1.5 Million for the Agency	Achieved	
80% of Clients "satisfied" or "very satisfied" with key service	Achieved	• Calculated as average of provision of Water, Wastewater and Customer Service categories.

WORKFORCE EXCELLENCE

OPERATOR RE-CERTIFICATION STRATEGY

OCWA was proactive in designing and delivering a strategy to meet anticipated regulations for operator re-certification. OCWA's strategy assists staff with "grandparented" licenses to become certified through examination. The Province initially awarded grandparented licenses to Operators based on the "Water and Wastewater Utility Operator Certification Program Guidelines" - dated February 9, 1987 - pursuant to the *Ontario Water Resources Act*. Operators who had "demonstrated through past performance, their ability to operate, repair and maintain the utility, meet the experience requirements and have been recommended for certification by the owner or his representative" were granted grandfathered licenses specific to the utility they operated. Proposed regulations under the Safe Drinking Water Act, 2002 will require that grandparented drinking-water system Operators become certified through examination within two years of the regulation coming into force.

Training needs surveys and gap analyses were conducted to develop training plans for all Operators who held grandparented licenses. The Agencys' strategy also included the provision of self-study materials, coordination of certification preparation courses, and ongoing tracking of the number of employees who have re-certified grandparented licenses.

Almost a quarter of the grandparented licenses that are held by OCWA Operators have been re-certified through examination in advance of the establishment of the regulation. OCWA is confident that the Agency will be well prepared to meet an anticipated two-year deadline for operator re-certification once the regulatory standards come into force.

WORKFORCE REVITALIZATION AND RETENTION STRATEGY

Attracting and retaining an experienced, well-trained workforce was identified as an increasing challenge in the 2003-2005 Business Plan due to an aging workforce and increasing competition for trained water and wastewater professionals. OCWA's workforce revitalization strategy was designed to provide encouragement and resources that benefit both the individual and the organization.

OCWA has introduced an employee recognition program, the "OCWAmarine Awards" to staff this year. OCWA also participates in the Ministry of Environment's "Emerald Awards" employee peer recognition program. In 2003, OCWA had two staff members win Emerald Awards.

The Agency demonstrated it is committed to the delivery of youth employment initiatives by establishing partnerships with colleges and universities to enhance and expand OCWA's co-operative education program. The success of the program is evidenced by the increase in co-op students hired this year.

WORKFORCE EXCELLENCE PERFORMANCE MEASURES

Measure:	Outcome:	Notes:
Develop training plan for 153 Grandparented Operators.	Achieved	
Implementation of two year training strategy.	Achieved	
Nominations for first annual awards program by the end of 2003.	Achieved	• "OCWAmarine Awards" were introduced in December, 2003.
Turnover Rate* tracked annually.	Achieved	• 2003 Turnover Rate was 5.57%.*
Co-op number tracked annually.	Achieved	• 62 co-op students hired in 2003.
40 hours training per year, per operator.	Achieved	
All managers to complete Labour Relations course.	In progress	• Labour Relations course was delivered twice in 2003. The course is scheduled to be delivered twice in 2004.

* Turnover rate includes both classified and unclassified employees, but excludes surplus employees and unclassified contract terminations.

OUTLOOK FOR 2004

OCWA is currently working towards meeting the goals established in the Agency's 2004-2006 Business Plan. The Plan identifies both immediate priorities and long-term strategies to position OCWA to achieve its mission in a rapidly changing environment. These priorities focus on:

- **Operational Excellence**: Establishing a leadership role in the water and wastewater management industry through continuous improvement with a focus on operational compliance.

- **Business Excellence**: Taking a customer-focused approach to efficient production and delivery of quality services to clients on a full-cost recovery basis.

- **Workforce Excellence**: Attracting and retaining a prepared and motivated workforce that is trained to respond effectively to changing regulatory and business needs.

OCWA is committed to aligning its strategies with the key priorities of the Province and sees itself as part of the solution to improving the delivery of water and wastewater service in Ontario.

Financial Discussion

For 2003, OCWA experienced a Net Loss of $2.1 million, which represents a $1.3 million improvement compared to 2002 results and $2.4 million improvement compared to plan. Factors contributing to the Agency's financial performance include the successful introduction of a cost management strategy together with improved margins on capital billings that offset continued pressure on operating margins.

Utility operations continue to face pressure resulting from increasing costs related to labour, chemicals, sludge management, insurance and other resource inputs, many of which are rising at rates that exceed current inflation rates. In addition, changes in hydro prices and the status of government rebate programs available to OCWA and its clients had made energy costs difficult to reliably forecast. Where contract terms permit, these cost increases are passed on to OCWA's clients.

Net income from financing has been impacted significantly over recent years due to continued low market interest rates. This trend has been partially mitigated by cash balances that were higher than originally forecast. For 2003, the net income from financing totaled $7.5 million - 4% lower than planned - and a 3% decrease from 2002.

In 2003, OCWA's corporate costs decreased in spite of the fact that corporate services were increased to provide a greater focus on operations and improved service delivery to both internal and external clients. Costs associated with OCWAware™, the Agency's electronic operating system were reduced to $1.7 million through the introduction of more stringent criteria to support new installations.

The Equity of the Province decreased by $4.5 million (from $194.1 million to $189.6 million). Contributed Surplus decreased by $2.4 million as a result of funding repair and maintenance costs inherited from the Ministry of the Environment as well as making an adjustment for an overstatement of receivables transferred to OCWA at its inception. The decrease will continue as other similar expenditures are funded through this account. Retained Earnings decreased by $2.1 million as a result of the Net Loss.

Management's Responsibility for Financial Information

Management and the Board of Directors are responsible for the financial statements and all other information presented in this Annual Report. The financial statements have been prepared by management in accordance with generally accepted accounting principles and, where appropriate, include amounts based on management's best estimates and judgments.

The Ontario Clean Water Agency is dedicated to the highest standards of integrity in its business. To safeguard assets, the Agency has a sound set of internal financial controls and procedures that balance benefits and costs. Management has developed and maintains financial and management controls, information systems and management practices to provide reasonable assurance of the reliability of financial information in accordance with the bylaws of the Agency. Internal audits are conducted to assess management systems and practices, and reports are issued to the Senior Management Committee.

The Board of Directors ensures that management fulfills its responsibilities for financial information and internal control. The Board of Directors meets quarterly to oversee the financial activities of the Agency and at least annually to review the financial statements and the external auditor's report thereon, and recommend them to the Minister of the Environment for approval.

The Provincial Auditor has examined the financial statements. The Provincial Auditor's responsibility is to express an opinion on whether the financial statements are fairly presented in accordance with generally accepted accounting principles. The Auditor's Report outlines the scope of the Auditor's examination and opinion.

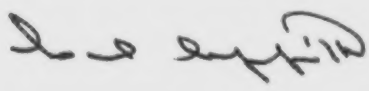

Carl Griffith
President and
Chief Executive Officer

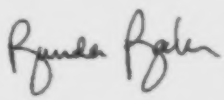

Brenda Baker
Vice President,
Finance and Corporate Services

Auditor's Report

To the Ontario Clean Water Agency,
The Minister of the Environment
And to the Minister of Finance

I have audited the balance sheet of the Ontario Clean Water Agency as at December 31, 2003 and the statements of income and retained earnings and of cash flows for the year then ended. These financial statements are the responsibility of the Agency's management. My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit.

I conducted my audit in accordance with generally accepted auditing standards. Those standards require that I plan and perform an audit to obtain reasonable assurance whether the financial statements are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the financial statements. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by management, as well as evaluating the overall financial statement presentation

In my opinion, these financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Agency as at December 31, 2003 and the results of its operations and its cash flows for the year then ended, in accordance with generally accepted accounting principles.

Toronto, Ontario
March 12, 2004

Jim McCarter, CA
Assistant Provincial Auditor

as at December 31, 2003
(in thousands of dollars)

	2003	2002
ASSETS		
Current assets:		
Cash and cash equivalents	**$9,419**	$131,831
Accounts receivable, net		
Municipalities and other customers	**25,780**	23,559
Ministry of the Environment	**291**	2,500
Goods and services tax receivable	**1,013**	1,094
Prepaids	**855**	497
Current portion of investments receivable:		
Water and Wastewater facilities (note 3)	**3,080**	1,632
Facilities under construction (note 4)	**4,374**	2,252
	44,812	163,365
Non-current assets:		
Investments receivable for water and wastewater facilities (note 3)	**38,300**	43,832
Investments receivable for facilities under construction (note 4)	**5,607**	1,771
Loans receivable — Top-up loan (note 5)	**352**	552
Loan receivable — OMEIFA (note 6)	**120,000**	-
Provincial assistance advances (note 7)	**451**	2,129
Fixed assets, net (note 8)	**6,973**	9,043
	171,683	57,327
Total assets	**$216,495**	$220,692

See accompanying notes to the financial statements

as at December 31, 2003
(in thousands of dollars)

	2003	2002
LIABILITY AND EQUITY		
Current liabilities:		
Accounts payable and accrued liabilities	**$17,692**	$17,751
Current portion of employee future benefits (note 11)	**1,000**	1,000
Deferred Revenue	**-**	35
	18,692	18,786
Long-term liabilities:		
Municipal contributions payable (note 10)	**1,425**	1,433
Employee future benefits (note 11)	**6,754**	6,404
	8,179	7,837
Equity of Ontario:		
Contributed surplus (note 13)	**97,951**	100,330
Retained earnings	**91,673**	93,739
	189,624	194,069
Contingencies (note 14)		
Total Liabilities and Equity	**$216,495**	$220,692

See accompanying notes to the financial statements

On behalf of the Board

Carl Griffith
Director

Virginia West
Director

as at December 31, 2003
(in thousands of dollars)

	2003	2002
UTILITY OPERATIONS REVENUES:		
Utility operations	**$99,119**	$106,815
Fees	**1,920**	1,661
Total Operating Revenues	**101,039**	108,476
OPERATING EXPENSES		
Salaries and benefits (note 11)	**44,506**	39,428
Other operating expenses	**61,003**	74,784
Amortization of fixed assets	**2,095**	1,920
Fixed asset write-off (note 8)	**1,198**	-
Electronic Operating Systems (note 1c)	**1,700**	3,347
Total Operating Expenses	**110,502**	119,479
NET LOSS – UTILITY OPERATIONS	**(9,463)**	(11,003)
FINANCING REVENUES:		
Revenues from investments and loan receivable	**7,292**	7,591
Interest of facilities under construction	**234**	208
Total Financing Revenues	**7,526**	7,799
FINANCING EXPENSES:		
Interest	**30**	60
Loan administration expenses	**32**	32
Amortization of fixed assets	**60**	60
Total Financing Expenses	**122**	152
NET INCOME – FINANCING	**7,404**	7,647
NET LOSS FOR THE YEAR BEFORE PROPERTY TRANSFER INITIATIVE	**(2,059)**	(3,356)
PROPERTY TRANSFER INITIATIVE (note 15)	**(7)**	(20)
NET LOSS FOR THE YEAR	**(2,066)**	(3,376)
Retained earnings, opening balance	**93,739**	97,115
RETAINED EARNINGS, ENDING BALANCE	**$91,673**	$93,739

See accompanying notes to the financial statements

as at December 31, 2003

(in thousands of dollars)

	2003	2002
CASH PROVIDED BY (USED FOR) OPERATING ACTIVITIES:		
Net loss	**($2,086)**	($3,376)
Items not affecting cash:		
Amortization of fixed assets	**2,155**	1,980
Fixed asset write-off	**1,198**	-
	1,287	(1,396)
Changes in non-cash operating working capital:		
• Accounts receivable	**(2,140)**	(2,351)
• Prepaids	**(358)**	(139)
• Accounts payable and accrued liabilities	**(59)**	(3,486)
• Ministry of the Environment	**2,209**	(2,496)
• Deferred Revenue	**(35)**	35
	(383)	(8,437)
NET CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES	**904**	(9,833)
FINANCING ACTIVITIES:		
Decrease in investments receivable for water and wastewater facilities	**4,084**	9,325
(Increase) decrease in investments receivable for facilities under construction	**(5,958)**	3,715
Decrease (increase) in municipal contributions payable	**(8)**	713
Increase (decrease) in future employee benefits payable	**350**	(217)
Decrease in provincial assistance advances receivable	**1,678**	1,000
Increase in loan receivable — OMEIFA	**(120,000)**	-
Decrease in loans receivable — Top-up loan	**200**	84
Changes in contributed surplus	**(2,379)**	(3,735)
NET CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES	**(122,033)**	10,885
Fixed assets - acquired	**(1,283)**	(1,576)
DECREASE IN CASH	**(122,412)**	(524)
CASH AND CASH EQUIVALENTS, OPENING BALANCE	**131,831**	132,355
CASH AND CASH EQUIVALENTS, ENDING BALANCE	**$9,419**	$131,831

See accompanying notes to the financial statements

Notes on Financial Statements

GENERAL:

The Ontario Clean Water Agency (The "Agency") was established on November 15, 1993, under the authority of the *Capital Investment Plan Act, 1993* (the "*Act*").

In accordance with the *Act*, the Agency's objectives include:

- assisting municipalities to provide water and wastewater services on a cost-recovery basis by financing, planning, developing, building and operating such works and services;
- financing, building and operating water and wastewater facilities on behalf of Ontario on a cost-recovery basis; and
- providing these services so as to protect human health and the environment, encourage conservation of water resources and support Provincial policies for land use and settlement.

The Agency is exempt from Federal and Provincial income taxes.

01 SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES:

These financial statements are prepared in accordance with Canadian generally accepted accounting principles as prescribed by the Canadian Institute of Chartered Accountants. Included below are those accounting policies which are of significance to the Agency.

(a) Cash and cash equivalents:
Cash and cash equivalents are highly liquid investments with original maturities of three months or less when purchased.

(b) Fixed assets:
Major capital expenditures with a future useful life beyond the current year are capitalized at cost. Amortization is provided using the declining balance method with a half-year provision in the year of purchase if the asset is available for use.

01 SIGNIFICANT ACCOUNTING POLICIES: (CONTINUED)

(b) Fixed assets: (continued)

Fixed assets are being amortized at annual rates as follows:

Automotive equipment	25%
Furniture and fixtures	20%
Computer hardware	33.33%
Computer software	50%
Machinery and equipment	20%
Leasehold improvements	Life of the lease

(c) Electronic Operating Systems

As approved by the Board of Directors, the Agency continues to reflect spending on Electronic Operating Systems (OCWAware™) as an operating expense in the year in which it is incurred.

(d) Investments receivable for facilities under construction:

Interest on borrowings and other incremental expenditures relating to facilities are capitalized during the construction period. The rate of interest is set at the start of the fiscal year by using the average one-year interest rate of the prior year, paid by the Ontario Financing Authority.

(e) Utility operations:

A portion of the contractual arrangements with clients for the operation of water and wastewater treatment facilities provides for the recovery of all costs incurred in their operations plus a management fee. Revenue is recognized at the time such costs are incurred even though agreements may provide for the collection of a portion of those costs in future years. Accordingly, costs incurred in excess of amounts billed to date and to be recovered in future years are classified as "Investments receivable in water and wastewater facilities."

(f) Use of estimates:

The preparation of financial statements in accordance with Canadian generally accepted accounting principles requires that management make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities as at the date of the financial statements and the reported amounts of revenues and expenditures for the period. Actual amounts could differ from these estimates.

02 FAIR VALUE OF FINANCIAL INSTRUMENTS:

The carrying amount of cash and cash equivalents, accounts receivable, accounts payable and accrued liabilities approximates fair value due to the short-term maturities of these instruments. Due to prepayment options, the carrying value of the balance of the financial assets and long-term liabilities approximates their fair value.

03 INVESTMENTS RECEIVABLE FOR WATER/WASTEWATER FACILITIES:

(a) These investments represent the outstanding principal portion of amounts receivable from clients for capital expenditures undertaken by the Agency on their behalf, and recoverable operating costs, if any, not billed. In addition, it includes capitalized interest on certain facilities that will be collected from clients during future years. Investments receivable for water and wastewater facilities are recorded at the lesser of both the outstanding principal and other capitalized amounts, and net realizable value.

03 INVESTMENTS RECEIVABLE FOR WATER/WASTEWATER FACILITIES: (continued)

(b) The investments receivable are supported by agreements that bear interest at rates between 2.0% and 13.69%. Scheduled principal repayments of the investments are as follows:

(in thousands of dollars)	
2004	$3,080
2005	3,277
2006	3,487
2007	3,710
2008	3,948
Thereafter	23,878
	41,380
Less: Current portion	3,080
	$38,300

04 INVESTMENTS RECEIVABLE FOR FACILITIES UNDER CONSTRUCTION:

(a) "Investments receivable for facilities under construction" represent new water and wastewater facilities or major capital improvements to existing facilities that have been undertaken by the Agency on behalf of its clients. Annually, the net recoverable amount from the customer is transferred to "Investments receivable for water and wastewater facilities." Certain clients pay the entire balance of their amount, accumulated as facilities under construction, within one year.

(b) In the current period, the Agency capitalized interest amounting to $0.2 million (2002 - $0.2 million) to investments receivable for facilities under construction.

05 LOANS RECEIVABLE – TOP-UP LOANS:

The Agency made loans to municipalities to finance water and wastewater facilities that have received provincial assistance under the Municipal Assistance Program. The loans were made for terms of up to 20 years at interest rates between 8.1% and 8.85% set by the Province at the time the loan was granted.

06 LOAN RECEIVABLE – OMEIFA:

On April 15, 2003, the Agency provided a loan of $120 million to the Ontario Municipal Economic Infrastructure Financing Authority (OMEIFA), an agency of the provincial government, in exchange for a promissory note which matures on March 1, 2023. The interest on the note is paid quarterly, with a rate set at four basis points below the average monthly Certificate of Deposit Overnight Rate. The market value of the note approximates cost.

07 PROVINCIAL ASSISTANCE ADVANCES:

The agency finances the construction of certain facilities on behalf of municipalities. A portion of the construction costs is eligible for provincial assistance grants provided by the Ministry of the Environment. The excess of the construction costs over the grants receivable from the Ministry is receivable from municipalities and is classified as a non-current asset.

08 FIXED ASSETS:

(in thousands of dollars)	Cost	Accumulated Amortization	**Net Dec. 31 2003**	Net Dec 31 2002
Furniture and fixtures	$1,752	$1,114	**$638**	$673
Automotive equipment	187	89	**98**	92
Computer hardware	5,933	4,556	**1,377**	1,586
Computer software	3,021	2,490	**531**	490
Leasehold improvements	6,807	2,700	**4,107**	4,538
Machinery and equipment	493	271	**222**	344
Energy Management Equipment	–	–	–	1,103
	$18,193	$11,220	**$6,973**	$8,826
Capital Work in Progress	–	–	–	217
	$18,193	$11,220	**$6,973**	$9,043

During the year, the Agency reviewed the value of its fixed assets, Energy Management Equipment, and determined that due to changes in estimates, the Agency no longer anticipates recovering the book value of this asset. Consequently, the Agency wrote off the book value of the assets on December 31, 2003.

09 LEASE COMMITMENTS:

Annual lease payments under operating leases for rental of office equipment, premises and vehicles in aggregate are as follows:

(in thousands of dollars)	
2004	$1,960
2005	1,767
2006	1,468
2007	1,271
2008	964
Thereafter	254
	$7,684

10 MUNICIPAL CONTRIBUTIONS PAYABLE:

(in thousands of dollars)	**Dec. 31, 2003**	Dec 31, 2002
Municipal contributions held for future repairs	**$1,425**	$1,433

At December 31, 2003, the Agency held funds that will be used for future repairs amounting to $1.4 million (2002 - $1.4 million). The $1.4 million is included in cash and cash equivalents.

11 NON-PENSION EMPLOYEE FUTURE BENEFITS:

The Agency is responsible for the accrued legislated severance payments.

The costs of these employee future benefits have been estimated to amount to $7.8 million (2002 - $7.4 million) of which $1.0 million has been classified as current liability. The amount accrued in 2003 was $0.7 million (2002 - $0.6 million) and is included in salaries and benefits expense in the Statement of Income and Retained Earnings.

Included in employee future benefits is an estimated workers compensation obligation in the amount of $1.1 million for the fiscal year ended December 31, 2003. This amount has been determined from the most recent available actuarial calculations provided by the Workplace Safety and Insurance Board (WSIB) as at December 31, 2002.

The valuation at December 31, 2003 is not expected to be provided by WSIB until after the date of the financial statements preparation. It is management's opinion that the balance at December 31, 2003 will not be materially different. Adjustment to the estimated WSIB obligation cumulative balance, if any, will be made in the year the actual balance is provided by WSIB.

The cost of post-retirement, non-pension employee benefits is paid by Management Board Secretariat and are not included in the Statement of Income and Retained Earnings.

12 PENSION PLAN:

The agency provides pension benefits for all its full-time employees through participation in the Public Service Pension Fund (PSPF) and the Ontario Public Service Employees' Union Pension Fund (OPSEU Pension Fund) established by the Province of Ontario. These plans are accounted for as defined contribution plans, as the Agency has insufficient information to apply defined benefit accounting to these pension plans. The Agency's contribution related to the pension plans for the period was $1.9 million (2002 - $1.4 million) and is included in salaries and benefits in the Statement of Income and Retained Earnings.

13 CONTRIBUTED SURPLUS:

The opening contributed surplus was received from the Province of Ontario in the form of the book value of net assets in excess of obligations assumed. Included in the closing balance are the following:

(in thousands of dollars)	**December 31, 2003**	December 31, 2002
Opening balance, January 1	**$100,330**	$104,065
Adjustments to opening balance	**(2,379)**	(3,735)
	$97,951	$100,330

The adjustments to the opening balance relates to repair and maintenance costs that were agreed to prior to the establishment of the Agency. The funds committed for such repair and maintenance are spent on various undertakings, the largest of these undertakings has a spending limit of $7.5 million for capital repairs as approved by the Agency's Board of Directors. Of the $7.5 million approved, a cumulated $6.0 million has been spent. On other undertakings, a cumulated $3.8 million has been spent. The adjustment also includes a write off of provincial assistance advances.

14 CONTINGENCIES:

Litigation

The Agency is the defendant in a number of lawsuits. Most of these claims are covered by insurance after the application of a deductible, ranging from $2,500 to $50,000, depending on when the event of the claim occurred and the nature of the claim. The outcome of the lawsuits cannot be determined at this time. Losses, if any, will be accounted for in the period of settlement.

Goods and Services Tax (GST)

As a result of a GST audit by the Canada Customs and Revenue Agency (CCRA), the Agency has been advised by the CCRA that it is entitled to claim a refund for some of the GST on certain purchases, as the Agency had not claimed the full amount of the rebate to which it is entitled. The claim was approved in January 2004 and will be recorded when received in fiscal 2004.

Electricity Rebates

Pursuant to certain statutes and agreements related to the governments restructuring of the electricity market, the Agency is entitled to certain rebates related to the price it has incurred for electricity. The amount of the rebates is based on the amount of energy consumed that is subject to the rebate mechanisms. The Agency has distributed a portion of the rebates to customers who are contractually eligible to share in such rebates. The Agency accounts for the receipt and distribution of the rebates in the year they are made.

15 PROPERTY TRANSFER INITIATIVE:

In 1997, the Province passed legislation requiring the transfer of ownership of water and wastewater facilities from the Agency to municipalities. The Property Transfer Initiative captures all real estate conveyance costs associated with the title transfers. To date, $4.5 million has been spent and an additional $0.04 million is expected to be spent and will be recorded in the period of the transfer. The transfers must be completed by the end of 2004.

16 RELATED PARTY TRANSACTIONS:

As a result of the relationship of the Agency with the Province, the following related party transactions exist and have been disclosed in the notes to the financial statements:

(a) Transactions with the Ministry of the Environment

(b) Transactions with the Ontario Municipal Economic Infrastructure Financing Authority

(c) Transactions with the Management Board Secretariat

17 COMPARATIVE FIGURES:

Prior years figures have been reclassified where necessary to conform to the current year's presentation.

18 SALARIES:

The *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996* requires disclosure of Ontario public-sector employees paid an annual remuneration in excess of $100,000. The salary portion of an individual's compensation includes base salary, overtime payments, vacation/lieu time payouts, incentive and/or lump sum merit payments, and one-time relocation and/or resettlement payments. Listed below by name, position, salary paid and taxable benefits are those within OCWA whose salary exceeded $100,000.00 for the year 2003.

Name	Position	Remuneration Paid	Taxable Benefits
Atkinson, Daniel	V.P., Operations	$111,379.15	$206.45
Baker, Brenda	V.P., Finance and Corporate Services	$104,986.79	$187.11
Carter, John	Manager, Project Dev. & Tech. Services	$113,537.18	$202.40
Chiasson, Linda	V.P., Business Development	$104,986.79	$187.11
Griffith, Carl	Chief Executive Officer	$148,500.02	$268.23
Kind, Robin	(Acting) General Counsel	$158,259.51	$287.23
Pontone, Dante	V.P., Information Technology	$112,785.31	$207.09
Quarisa, Frank	V.P., Project Dev. & Tech. Services	$105,872.31	$191.31
Rinas, Wilhelm	General Counsel	$104,863.18	$195.78
Sasaki, Lauren	Legal Counsel	$112,242.42	$209.68
West, Phillip A.	Thermal Operator	$107,637.99	$105.00

CORPORATE DIRECTORY

CORPORATE OFFICE
1 Yonge Street, Suite 1700
Toronto, ON, M5E 1E5
General Inquiry: 416.314.5600
Toll Free: 1.800.667.6292
Fax: 416.314.8300
www.ocwa.com

Eastern Region Office
593 Norris Court
Kingston, ON, K7P 2R9
Phone: 613.634.6292
Fax: 613.634.1942

Mid-Ontario Region Office
24 Yonge Street
Elmvale, ON, L0L 1P0
Phone: 705.429.2525
Fax: 705.429.7969

Midwestern Region Office
490 Dutton Drive, Suite B3
Waterloo, ON, N2L 6H7
Phone: 519.885.7022
Fax: 519.885.8192

Northern Region Office
335 Euclid Ave.
Thunder Bay, ON, P7E 6G6
Phone: 807.475.1350
Fax: 807.475.1531

Southwestern Region Office
3508 Wonderland Road South
London, ON, N6L 1A7
Phone: 519.344.7429
Fax: 519.344.4337

South Peel Office
1300 Lakeshore Road East
Mississauga, ON, L5E 1E5
Phone: 905.274.1223
Fax: 905.274.5906

BOARD OF DIRECTORS

Carl Griffith - CHAIR
President and CEO
Ontario Clean Water Agency
(Term: 09/19/02 to 09/18/04)

John Burke
Deputy Minister
Ministry of Natural Resources
(Term: 11/28/01 to 11/27/04)

Cameron Clark
Deputy Minister
Ministry of Northern Development and Mines
(Term: 11/28/01 to 11/27/04)

John Fleming
Deputy Minister
Ministry of Community and Social Services
(Term: 11/24/97 to 11/23/04)

Gadi Mayman
Executive Director
Ontario Financing Authority
(Term 08/23/00 to 02/24/07)

Jan Rush
Deputy Minister
Ministry of the Environment
(Term: 04/11/01 to 02/21/03)

Virginia West
Deputy Minister
Ministry of the Environment
(Term: 02/21/03 to 02/20/06)

SECRETARY

Robin Kind
General Counsel (Acting)
Ontario Clean Water Agency

OFFICERS OF THE AGENCY

Dan Atkinson
Vice President
Operations

Brenda Baker
Vice President
Finance and Corporate Services

Linda Chiasson
Vice President
Business Development

Carl Griffith
President and
Chief Executive Officer

Robin Kind
General Counsel (Acting)

Dante Pontone
Chief Information Officer

Frank Quarisa
Vice President
Project Development and
Technical Services

Nick Reid
General Manager
South Peel

Sandra Witlarge
Controller

Ce rapport a également été publié en français.

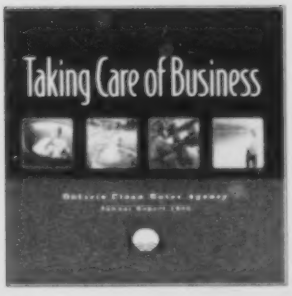

ONTARIO CLEAN WATER AGENCY
www.ocwa.com
1 Yonge Street, Suite 1700, Toronto, Ontario, Canada, M5E 1E5 Tel 416.314.5600 Fax 416.314.8300

Agence ontarienne des eaux — Rapport annuel 2003

Dix ans de prestation de services d'eau sûrs et fiables

Ontario Clean Water Agency
Agence Ontarienne Des Eaux

Table des matières

RAPPORT ANNUEL DE 2003 DE L'AGENCE ONTARIENNE DES EAUX

L'Agence ontarienne des eaux est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*. Elle a pour objectif premier d'offrir aux municipalités de l'Ontario des services d'eau et d'égout sûrs, fiables, économiques et respectueux de l'environnement.

02 PROFIL DE L'AGENCE

03 ÉNONCÉ DE MISSION ET VALEURS

03 VALEURS DE L'AGENCE

04 MOT DU PRÉSIDENT

05 COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

10 ANALYSE FINANCIÈRE

11 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

12 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

13 BILAN – ACTIF

14 BILAN – PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

15 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

16 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

17 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

24 RÉPERTOIRE DE L'AGENCE

24 CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 DIRIGEANTS DE L'AGENCE

Profil de l'Agence

L'Agence ontarienne des eaux est un organisme provincial de la Couronne. Elle est résolue à offrir ce qu'il y a de mieux en matière de services d'eau et d'égout fiables, et de protection de la santé publique et de l'environnement dans les collectivités qu'elle dessert.

Dix ans après sa création en 1993, l'Agence s'affirme toujours comme chef de file dans l'exploitation, l'entretien et la gestion des stations de traitement de l'eau et d'épuration des eaux d'égout, et leurs réseaux connexes de distribution et de collecte; elle assure ces services au nom de municipalités et de clients institutionnels, commerciaux et industriels dans la province de l'Ontario.

L'Agence est le plus grand exploitant d'installations municipales d'eau et d'égout en Ontario. Les installations qu'elle exploite varient en taille, des petits puits d'eau et postes de pompage aux grands réseaux urbains d'eau et d'égout. L'Agence fournit des services d'exploitation et d'entretien à quelque 450 installations d'eau et d'égout qui représentent 37 pour cent des stations de traitement d'eau de la province et 55 pour cent de ses stations d'épuration des eaux d'égout. Elle fait concurrence aux autres entreprises sur le marché pour décrocher des contrats, et fournit des services d'eau et d'égout complets à des clients des secteurs municipal, institutionnel, commercial et industriel. L'Agence offre également des services professionnels, dont des services d'élaboration de projets et des conseils techniques.

La force de l'Agence réside dans son personnel. Celui-ci réunit certains des plus grands spécialistes des réseaux d'eau et d'égout au pays. Ce personnel a prouvé maintes et maintes fois son souci de fournir des services d'eau sûrs, fiables et salubres. Au cours des 10 dernières années, l'Agence a acquis une réputation de fiabilité et d'expertise technique, et demeure l'opérateur de choix auprès de centaines de clients. L'Agence continuera d'assumer un rôle de chef de file dans la prestation de services d'eau et d'égout dans la province au cours des années à venir.

Mission et Valeurs

ÉNONCÉ DE MISSION

L'Agence a pour mission d'être la meilleure dans le secteur de la production d'eau potable, de l'avis des clients, du personnel, des actionnaires et du public qu'elle sert. Elle est guidée par ses principaux objectifs, notamment :

- l'excellence de ses procédés d'exploitation, par le biais de l'amélioration continue, de l'innovation technique et de procédés d'exploitation conformes qui favorisent la protection de la santé publique et de l'environnement;
- l'excellence en affaires, en offrant la meilleure valeur qui soit par la prestation de services complets à des tarifs concurrentiels;
- l'excellence de sa main-d'œuvre, en attirant, en retenant et en perfectionnant les meilleurs employés qui soient au sein de l'industrie, des employés attachés à l'ensemble de ses valeurs communes et à la réalisation de ses objectifs.

VALEURS DE L'AGENCE :

- respecter ses collègues et ses clients.
- agir avec intégrité et équité.
- fournir des services de qualité qui répondent aux besoins de la clientèle.
- favoriser la collaboration grâce au travail d'équipe.
- encourager l'esprit d'innovation.
- assumer la responsabilité de ses actes et répondre de ceux-ci.

Mot du président

Carl Griffith
Président-directeur général

L'année 2003 a marqué le 10e anniversaire de l'Agence ontarienne des eaux à titre d'organisme provincial de la Couronne. Depuis sa création, le 15 novembre 1993, l'Agence a acquis une réputation de fiabilité et d'expertise en matière de prestation de services d'eau salubre.

Au cours des 10 dernières années, ses employés ont établi une norme de l'industrie en relevant plusieurs défis très médiatisés. L'Agence a continué de desservir sa clientèle pendant la tempête de verglas de 1998 dans l'Est de l'Ontario, elle a agi rapidement et avec fermeté en rétablissant l'approvisionnement d'eau à Walkerton en 2000, et elle a conservé la prestation des services pendant la panne d'électricité qui s'est produite en 2003 dans l'ensemble de la province. Les jalons « silencieux » qui ont marqué les progrès de l'Agence sont tout aussi pertinents. Grâce à la prestation de services d'eau fiables et salubres par son personnel doté d'une solide formation et d'un attachement au service à la clientèle, l'Agence est restée le plus grand exploitant d'installations dans la province et un chef de file reconnu dans la prestation de services d'eau et d'égout.

Au cours des deux dernières années, l'Agence a emboîté le pas aux changements importants qui se sont produits au plan des lois et des règlements dans le secteur des réseaux d'eau et d'égout. L'Agence est déterminée à améliorer ses résultats financiers sans compromettre la conformité de ses activités.

L'orientation que nous avons choisie porte fruit. L'Agence a embauché davantage de personnel pour répondre aux nouvelles normes réglementaires rigoureuses. La vérification des installations et les programmes d'autoévaluation ont été reciblés et ont aidé les opérateurs à répondre aux nouvelles exigences. L'Agence a amorcé une stratégie de formation qui permettra aux opérateurs titulaires de permis selon le maintien des droits acquis de se réaccréditer par le biais d'un examen. Elle a entamé le processus de renégociation des contrats de manière à remédier aux coûts croissants; elle a su conserver 90 % de ses contrats et mis en œuvre une stratégie réussie de gestion des coûts qui devrait, d'ici la fin de 2004, la placer dans une situation de recouvrement intégral des coûts.

Alors que nous entamons une nouvelle décennie d'exploitation, nous sommes confiants qu'aucun autre organisme ne comprend mieux que l'Agence ontarienne des eaux, les éléments fondamentaux de prestation d'eau salubre en Ontario. Notre expérience, nos valeurs et nos employés continueront de nous guider tout au long de cette période de possibilités en évolution constante.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Carl Griffith
Président-directeur général

Commentaires et analyse de la direction

RENDEMENT OPÉRATIONNEL

L'Agence est déterminée à améliorer ses résultats financiers sans compromettre ses responsabilités de conformité réglementaire et opérationnelle. Elle s'attaque aux défis que posent les nouveaux règlements, lois et structures administratives se rapportant au cadre provincial des installations d'eau et d'égout. L'Agence améliorera sa situation financière en mettant au point des stratégies qui remédieront aux coûts d'exploitation croissants et à la baisse des produits de financement et d'intérêts.

Le plan d'activités 2003-2005 de l'Agence prévoyait une perte nette de 4,5 millions de dollars en 2003. Cette perte était prévue en raison d'une affectation responsable des coûts intégraux de la conformité aux modifications réglementaires et à l'investissement continu dans des stratégies qui produiront des bénéfices à long terme en veillant à des services fiables d'approvisionnement en eau salubre. Grâce aux efforts qu'elle a consacrés à l'examen de la prestation des services, à la gestion des dépenses et à la renégociation des contrats comprenant une récupération intégrale des coûts associés à la conformité des exploitations, la perte nette de l'exercice a été ramenée à 2,1 millions de dollars. L'Agence prévoit réaliser un recouvrement intégral des coûts et produire un bénéfice d'ici la fin de 2004.

En 2003, l'Agence a renforcé sa détermination à fournir à sa clientèle des services d'approvisionnement en eau qui étaient conformes aux règlements nouveaux et actuels. Ses objectifs étaient structurés de manière à respecter ses priorités d'excellence de l'exploitation, d'excellence en affaires et d'excellence des effectifs.

L'EXCELLENCE DE L'EXPLOITATION

MAINTENIR DES EXPLOITATIONS CONFORMES

Le maintien d'exploitations conformes dans un milieu réglementaire en pleine évolution était un objectif prioritaire en 2003. Pour relever ces nouveaux défis, l'Agence a créé des postes de technicien des procédés et de la conformité (TPC) chargés de fournir des services de soutien à la conformité dans chacun de ses « centres d'exploitation ». La stratégie employée englobait ce qui suit :

- modification des rôles et responsabilités des techniciens de procédés en place pour qu'ils assument des responsabilités de conformité supplémentaires;
- formation et encadrement intensifs des TPC par les conseillers en conformité de l'Agence;
- création de relations étroites entre les conseillers en conformité, les TPC et les opérateurs pour veiller à ce que tous les centres tiennent compte des modifications réglementaires;
- lancement des examens d'évaluation des installations pour assurer la conformité aux règlements;
- amélioration du système de gestion environnementale en prévision des nouveaux règlements.

Les TPC ont reçu une formation détaillée en 2003 et ont été affectés à chacun des centres d'exploitation de l'Agence. Une formation continue veillera à ce qu'ils soient toujours en mesure de relever les nouveaux défis réglementaires.

LA LOI DE 2002 SUR LA SALUBRITÉ DE L'EAU POTABLE

Dans la deuxième partie du rapport de l'enquête sur Walkerton, le commissaire Dennis O'Connor a recommandé que le gouvernement de l'Ontario ratifie une loi qui regrouperait tous les règlements et lois concernant le traitement et la distribution d'eau potable.

La *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* a élargi les politiques et pratiques en vigueur, et adopté de nouvelles mesures de protection de l'eau potable en Ontario. La *Loi* visait à protéger la santé humaine par le biais du contrôle et de la réglementation des réseaux d'eau potable et de l'analyse de l'eau potable.

LA LOI DE 2002 SUR LA SALUBRITÉ DE L'EAU POTABLE (SUITE)

En 2003, l'Agence a mis au point une stratégie tenant compte des nouvelles exigences de la *Loi* et des règlements pris en application de celle-ci. Cette stratégie comprenait :

- l'achèvement d'une étude d'impact de la *Loi* sur les procédures d'exploitation;
- la mise au point de procédures qui répondront aux exigences des nouveaux règlements;
- l'embauche de personnel supplémentaire pour s'acquitter des nouvelles exigences réglementaires;
- la communication à la clientèle des répercussions financières des procédures d'exploitation exigées par les nouveaux règlements.

La stratégie d'adaptation de l'Agence à la *Loi* sera intégralement mise en œuvre d'ici la fin de 2004.

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRÔLE À DISTANCE

L'Agence a poursuivi la mise en œuvre de son système d'exploitation électronique, OCWAware[MC], d'ici décembre 2005. En 2003, l'Agence a mis l'accent sur l'amélioration de son système de saisie des données et de commande de surveillance (SCADA), Outpost5[MC], pour assurer la réussite totale du système. Elle a mis en œuvre des mesures d'assurance et de contrôle de la qualité, tandis que l'équipe d'OCWAware[MC] visitait de nouveau certaines installations pour peaufiner la fonctionnalité des panneaux de contrôle des processus et veiller à ce que tout le matériel fonctionne parfaitement.

MESURES DE L'EXCELLENCE DE L'EXPLOITATION

Mesure	Résultat	Notes
Formation intégrale des techniciens de la conformité.	Réalisée	• Formation de 27 TPC.
Lancement du programme d'évaluation des installations, du programme modifié de vérification de la conformité et du système amélioré de gestion environnementale d'ici la fin de 2003.	Réalisée	
Achever l'examen d'évaluation des installations dans toutes les installations de l'Agence.	Non réalisée	• Des évaluations ont été menées dans 82 % des installations de l'Agence.
Effectuer 30 vérifications de conformité dans les installations de l'Agence.	Réalisée	• 46 vérifications de conformité ont été menées en 2003.
Achever l'évaluation de l'assurance et du contrôle de la qualité de tout le matériel Outpost5[MC] installé d'ici le 2e trimestre 2003.	En cours de réalisation	• L'initiative a été remodelée. Le programme d'assurance et de contrôle de la qualité sera achevé d'ici 2005.
Mise en service du programme Outpost5[MC]	Réalisée	• Mise à jour de logiciel
100 % des outils d'OCWAware[MC] mis en œuvre :		
• Système de gestion du milieu de travail	Non réalisée	• 72 % des ordres de travaux achevés d'ici la fin de la période.
• Collecte des données de traitement	Réalisée	• Contient des données sur 100 % des installations de l'Agence.

EXCELLENCE EN AFFAIRES

SERVICES MUNICIPAUX EN 2003 — GESTION DES REVENUS

Le plan d'activités 2003-2005 a ciblé les recettes pour répondre aux problèmes financiers et veiller à une affectation équitable des frais d'exploitation de l'Agence à ses clients. L'Agence a décroché de nouveaux contrats représentant 1,9 million de dollars en 2003. Elle n'a pas réussi à atteindre l'objectif de 6,5 millions de dollars qu'elle s'était fixée pour l'exercice, et ce pour plusieurs raisons. L'Agence n'a pas été sélectionnée dans le cadre de deux importantes soumissions concurrentielles. Le service à la clientèle a ciblé ses ressources sur les clients actuels; il a renégocié certains contrats pour tenir compte de la hausse des frais connexes aux modifications réglementaires et il s'est attaqué au problème des débiteurs en souffrance.

Bien que la conservation de la clientèle ne puisse être entièrement contrôlée par l'Agence, cette dernière avait pour objectif de conserver au moins 90 % des 127 contrats qui venaient à échéance en 2003 (renouvellements annuels compris). L'Agence a su conserver 92 % des contrats qui devaient être renouvelés en 2003. Toutes les résiliations de contrat portaient sur des situations où la municipalité avait décidé de reprendre l'exploitation de ses propres installations et n'impartissait plus ces services.

STRATÉGIE DE GESTION DES COÛTS

L'Agence a mis au point une stratégie pluriannuelle de gestion des coûts, qui visait des économies annuelles de 1,5 million de dollars, et qui se poursuivra en 2004 et en 2005. L'Agence a engagé un examen détaillé de son modèle de prestation des services et modifié certains procédés de manière à gérer les coûts, sans compromettre son attachement à la conformité opérationnelle et réglementaire. L'Agence a réalisé son objectif en étudiant les possibilités d'économie dans plusieurs secteurs :

- en réalignant l'accès au parc de véhicules,
- en réduisant les frais de déplacement et d'hébergement,
- en réduisant les activités promotionnelles et publicitaires,
- en remodelant l'initiative OCWAware[MC] de manière à cibler l'amélioration des installations existantes.

L'Agence a mis en œuvre un plan de récupération des frais impayés découlant de la déréglementation de l'électricité et de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, plan qui englobait l'obtention d'une ligne de crédit pour régler les frais d'exploitation intérimaires. Les frais d'exploitation différentiels découlant des nouveaux règlements seront transmis aux clients, conformément aux contrats types de l'Agence.

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En 2003, l'Agence a mené une évaluation de la satisfaction de la clientèle pour établir son rendement en matière d'excellence en affaires. Les résultats indiquent que 84 pour cent de la clientèle estiment que les services clés de l'Agence sont bons ou excellents. Les services clés mesurés sont l'exploitation, l'entretien et la gestion des installations d'eau et d'eau usée, et le service à la clientèle.

MESURES DE L'EXCELLENCE EN AFFAIRES

Mesure	Résultat	Notes
6,5 millions de dollars en nouveaux contrats.	Non réalisée	• 1,9 million de dollars en nouveaux contrats.
Un taux de 90 % de renouvellement des contrats.	Réalisée	• Un taux de 92% de renouvellement des contrats.
Tous les contrats renouvelés répondaient aux exigences de la politique intérimaire des tarifs approuvée en 2002.	Réalisée	
Économies annuelles de 1,5 million de dollars en 2003.	Réalisée	
80 % des clients se disent « satisfaits » ou « très satisfaits » des services clés.	Réalisée	• Il s'agit d'une moyenne des catégories concernant les installations d'eau et d'eaux usées et du service à la clientèle.

L'EXCELLENCE DU PERSONNEL

STRATÉGIE DE RÉACCRÉDITATION DES OPÉRATEURS

L'Agence a agi de manière proactive en mettant au point et en adoptant une stratégie qui répondait aux exigences des nouveaux règlements à l'égard de la réaccréditation des opérateurs. Sa stratégie consiste à aider le personnel titulaire de « permis selon le maintien des droits acquis » de se réaccréditer par le biais d'un examen. À l'origine, la province avait accordé ce type de permis aux opérateurs en fonction des lignes directrices du programme d'accréditation des opérateurs d'installations d'eau et d'égout (« Water and Wastewater Utility Operator Certification Program Guidelines »), datant du 9 février 1987, aux termes de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*. Les opérateurs qui avaient « montré par leur rendement antérieur, leur capacité d'opération, de réparation et d'entretien des installations, qui répondent aux exigences en matière d'expérience et dont le propriétaire ou son représentant a recommandé l'accréditation », recevaient un permis selon le maintien des droits acquis pour l'installation qu'ils exploitaient. Les règlements proposés en application de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable* stipulent que les opérateurs ayant reçu un permis selon le maintien des droits acquis pour un réseau d'eau potable en Ontario doivent être réaccrédités par le biais d'un examen dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du règlement.

L'Agence a mené des sondages sur les besoins de formation et des analyses de carence pour établir des plans de formation de tous les opérateurs titulaires de permis selon le maintien des droits acquis. Sa stratégie englobait également la prestation de matériel autodidactique, la coordination de cours de préparation à l'accréditation, et le suivi permanent du nombre d'employés qui ont été réaccrédités.

Près d'un quart des employés titulaires de permis selon le maintien des droits acquis avaient été réaccrédités par le biais d'un examen, préalablement à l'entrée en vigueur du règlement. L'Agence a confiance qu'elle sera tout à fait en mesure de respecter la date limite prévue de deux ans pour la réaccréditation des opérateurs, une fois que les normes réglementaires entrent en vigueur.

REVITALISATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET STRATÉGIE DE CONSERVATION DU PERSONNEL

Le plan d'activités de 2003-2005 a souligné que l'attraction et la conservation d'une main-d'œuvre chevronnée et ayant une solide formation constituent un défi croissant, en raison du vieillissement de la main-d'œuvre et d'une concurrence croissante pour des spécialistes d'eau et d'égout qualifiés. La stratégie de revitalisation de la main-d'œuvre de l'Agence visait à fournir encouragement et ressources qui profiteraient tant au personnel qu'à l'organisme.

L'Agence a créé cette année un programme d'attestation du mérite des employés, les « prix OCWAmarine ». L'Agence participe également au programme de reconnaissance du mérite des employés du ministère de l'Environnement, les prix « Emerald ». En 2003, deux membres du personnel de l'Agence ont reçu un prix « Emerald ».

L'Agence a prouvé son attachement à la prestation d'initiatives d'emplois pour les jeunes en établissant des partenariats avec les collèges et universités pour améliorer et élargir son programme d'enseignement coopératif. La hausse du nombre d'étudiants embauchés cette année témoigne de la réussite du programme.

MESURES DE L'EXCELLENCE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Mesure	Résultat	Notes
Établir un plan de formation des 135 opérateurs titulaires de permis selon le maintien des droits acquis.	Réalisée	
Mise en œuvre d'une stratégie de formation de deux ans.	Réalisée	
Mises en candidature du premier programme annuel des prix d'ici la fin de 2003.	Réalisée	Lancement des « Prix OCWAmarine » en décembre 2003.
Suivi annuel du taux de roulement du personnel.	Réalisée	Le taux de roulement en 2003 était de 5,57 %*.
Suivi annuel du nombre d'étudiants inscrits au programme d'enseignement coopératif.	Réalisée	Placement de 62 étudiants en 2003, soit une hausse de 200 % par rapport à 2002.
40 heures de formation par an et par opérateur	Réalisée	
Tous les gestionnaires doivent suivre le cours sur les relations de travail.	En cours de réalisation	Le cours sur les relations de travail a été donné deux fois en 2003. Le cours devrait être donné deux fois en 2004.

* Le taux de roulement du personnel englobe les employés classifiés et non classifiés, mais fait exclusion des employés excédentaires et des contrats de travail non classifiés.

PERSPECTIVES POUR 2004

L'Agence s'efforce maintenant de réaliser les objectifs énoncés dans son plan d'activités 2004-2006. Ce plan décrit les priorités immédiates et les stratégies à long terme qui permettront à l'Agence de s'acquitter de sa mission dans un milieu en évolution rapide. Ces priorités sont les suivantes :

- **Excellence de l'exploitation :** Établir un rôle de chef de file dans le secteur de la gestion des réseaux d'eau et d'égout grâce à l'amélioration permanente ciblée sur la conformité opérationnelle.
- **Excellence en affaires :** adopter une approche axée sur la clientèle pour fournir une production efficiente et des services de qualité aux clients selon le principe du recouvrement intégral des coûts.
- **Excellence du personnel :** attirer et conserver une main-d'œuvre préparée et motivée qui est formée de manière à répondre avec efficacité aux besoins changeants des règlements et du milieu des affaires.

L'Agence ontarienne des eaux est déterminée à aligner ses stratégies sur les priorités clés de la province; elle estime faire partie de la solution qui consiste à améliorer la prestation des services d'eau et d'égout en Ontario.

Analyse financière

En 2003, l'Agence a subi une perte nette de 2,1 millions de dollars, ce qui représente une amélioration de 1,3 million de dollars par rapport aux résultats de 2002 et une amélioration de 2,4 millions par rapport aux prévisions. Les facteurs qui ont contribué au rendement financier de l'Agence comprennent l'introduction réussie d'une stratégie de gestion des coûts, ainsi qu'une amélioration de la marge de profit du produit d'exploitation au titre des dépenses de capital, qui a neutralisé les pressions exercées sur la marge d'exploitation.

L'exploitation des services publics continuait d'être à la merci des frais croissants de main-d'œuvre, de produits chimiques, de gestion des boues et autres ressources entrant dans la production; bon nombre de ces frais augmentent à un rythme qui dépasse les taux d'inflation courants. De plus, la modification des prix de l'électricité et la situation des programmes de remise du gouvernement offerts à l'Agence et à ses clients ont rendu difficile la prévision fiable des prix de l'énergie. Lorsque les conditions d'un contrat le permettent, ces hausses de frais sont transmises aux clients.

La faiblesse des taux d'intérêt du marché a eu des répercussions considérables sur les revenus nets de financement au cours des dernières années. Cette tendance a été neutralisée en partie par des soldes de trésorerie qui étaient plus élevés que prévu. En 2003, le revenu net de financement était de 7,5 millions de dollars, soit 4 % de moins que prévu et en baisse de 3 % par rapport à 2002.

En 2003, les frais d'exploitation de l'Agence ont baissé, en dépit du fait qu'elle a augmenté ses services pour cibler davantage l'exploitation et améliorer la prestation des services tant aux clients internes qu'externes. Les frais connexes à OCWAware[MC], le système d'exploitation électronique, ont été ramenés à 1,7 million de dollars, grâce à l'adoption de critères plus rigoureux à l'appui des nouvelles installations.

Les capitaux de la province ont diminué de 4,5 millions de dollars, passant de 194,1 millions à 189,6 millions de dollars. Le surplus d'apport a baissé de 2,4 millions de dollars, en raison des frais de réparation et d'entretien transmis par le ministère de l'Environnement, ainsi que du redressement de la surévaluation des comptes débiteurs transmis à l'Agence à sa formation. Cette tendance se maintiendra puisque d'autres dépenses du genre sont financées par le truchement de ce compte. La perte nette a entraîné une diminution de 2,1 millions de dollars des bénéfices non répartis.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et y figurent, le cas échéant, des sommes dont la direction a fait l'estimation selon ses meilleurs jugements et estimations.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. Des vérifications internes ont été menées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus ont été remis au comité de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.

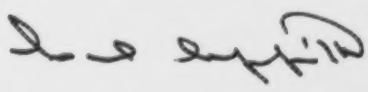

Carl Griffith
Président et
chef de la direction

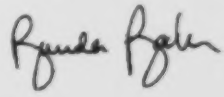

Brenda Baker
Vice-présidente
Finances et administration

Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2003 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis, de même que l'évolution de la situation financière pour l'exercice qui a pris fin à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice 2003, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

Toronto, Ontario
Le 12 mars 2004

Jim McCarter, c.a.
Vérificateur provincial adjoint

Au 31 décembre 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces	**9 419 $**	131 831 $
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	**25 780**	23 559
Ministère de l'Environnement	**291**	2 500
Taxe sur les produits et services à recevoir	**1 013**	1 094
Charges payées d'avance	**855**	497
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations d'eau et d'égout (note 3)	**3 080**	1 632
Installations en chantier (note 4)	**4 374**	2 252
	44 812	163 365
Actif à long terme		
Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 3)	**38 300**	43 832
Investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 4)	**5 607**	1 771
Créances de prêt - Prêts complémentaires (note 5)	**352**	552
Créances de prêt - OOFIEM (note 6)	**120 000**	-
Avances sur l'aide provinciale (note 7)	**451**	2 129
Immobilisations nettes (note 8)	**6 973**	9 043
	171 683	57 327
Total de l'actif	**216 495 $**	220 692 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	**17 692 $**	17 751 $
Tranche du passif à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	**1 000**	1 000
Produit comptabilisé d'avance	-	35
	18 692	18 786
Passif à long terme		
Contributions municipales à payer (note 10)	**1 425**	1 433
Prestations futures des employés (note 11)	**6 754**	6 404
	8 179	7 837
Capitaux propres de l'Ontario		
Surplus d'apport (note 13)	**97 951**	100 330
Bénéfices non répartis	**91 673**	93 739
	189 624	194 069
Éventualités (note 14)		
Total du passif et des capitaux propres	**216 495 $**	220 692 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration

Carl Griffith
Administrateur

Virginia West
Administratrice

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
RECETTES D'EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS		
Exploitation des services publics	**99 119 $**	106 815 $
Honoraires	**1 920**	1 661
Total des produits d'exploitation	**101 039**	108 476
FRAIS D'EXPLOITATION		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	**44 506**	39 428
Autres frais d'exploitation	**61 003**	74 784
Amortissement des immobilisations	**2 095**	1 920
Dévaluation des immobilisations (note 8)	**1 198**	-
Systèmes d'exploitation électronique (note 1c)	**1 700**	3 347
Total des frais d'exploitation	**110 502**	119 479
PERTE NETTE - EXPLOITATION DES SERVICES PUBLICS	**(9 463)**	(11 003)
PRODUITS DE FINANCEMENT		
Recettes d'investissements et de prêts	**7 292**	7 591
Intérêt perçu sur les installations en chantier	**234**	208
Total des produits de financement	**7 526**	7 799
FRAIS DE FINANCEMENT		
Intérêts	**30**	60
Frais d'administration financière	**32**	32
Amortissement des immobilisations	**60**	60
Total des frais de financement	**122**	152
BÉNÉFICE NET DE FINANCEMENT	**7 404**	7 647
PERTE NETTE POUR LA PÉRIODE PRÉCÉDANT L'INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS	**(2 059)**	(3 356)
INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS (note 15)	**(7)**	(20)
PERTE NETTE POUR L'EXERCICE	**(2 066)**	(3 376)
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis	**93 739**	97 115
SOLDE DE FERMETURE DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	**91 673 $**	93 739 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2003
(en milliers de dollars)

	2003	2002
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	**(2 066 $)**	(3 376 $)
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	**2 155**	1 980
Dévaluation des immobilisations	**1 198**	-
	1 287	(1 396)
Évolution du fonds de roulement hors caisse		
• Débiteurs	**(2 140)**	(2 351)
• Charges payées d'avance	**(358)**	(139)
• Créditeurs et charges à payer	**(59)**	(3 486)
• Ministère de l'Environnement	**2 209**	(2 496)
• Produit comptabilisé d'avance	**(35)**	35
	(383)	(8 437)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES (AFFECTÉES AUX) ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	**904**	(9 833)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout	**4 084**	9 325
(Augmentation) diminution des investissements à recevoir pour les installations en chantier	**(5 958)**	3 715
(Diminution) augmentation des contributions municipales à payer	**(8)**	713
Augmentation (diminution) des prestations futures des employés à payer	**350**	(217)
Diminution des avances d'aide provinciale à recevoir	**1 678**	1 000
Augmentation des prêts en cours — OOFIEM	**(120 000)**	-
Diminution des prêts en cours — prêts complémentaires	**200**	84
Évolution du surplus d'apport	**(2 379)**	(3 735)
RENTRÉES NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	**(122 033)**	10 885
Immobilisations - acquisitions	**(1 283)**	(1 576)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	**(122 412)**	(524)
SOLDE D'OUVERTURE DE L'ENCAISSE ET DES QUASI-ESPÈCES	**131 831**	132 355
SOLDE DE FERMETURE DE L'ENCAISSE ET DES QUASI-ESPÈCES	**9 419 $**	131 831 $

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la « *Loi* »).

Conformément à la *Loi*, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des services d'eau et d'égout contre recouvrement des frais; pour cela, elle finance, planifie, aménage, construit et exploite les ouvrages et services en question;
- financer, construire et exploiter des installations d'eau et d'égout pour le compte de la province de l'Ontario contre recouvrement des frais; et
- fournir ces services de manière à protéger la santé et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation et de peuplement du sol.

Elle est exonérée d'impôts fédéraux et provinciaux.

01 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont données ci-dessous.

(a) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois et moins.

(b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition.

01 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(b) Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33,33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail

(c) Systèmes d'exploitation électronique

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation informatique, OCWAware[MC], comme des dépenses d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

(d) Investissements à recevoir pour les installations en chantier

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice financier précédent, versé par l'Office ontarien de financement.

(e) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations d'eau et d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés en plus des frais de gestion. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même lorsque les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ».

(f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés pour les produits et les charges de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

02 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

03 INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT

(a) Ces investissements représentent la portion principale en cours des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que toute charge d'exploitation à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'a pas été facturée. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir. Les investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout sont comptabilisés en fonction de la portion principale en cours et des autres sommes capitalisées, selon le montant le moins élevé, et en fonction de la valeur de réalisation nette.

03 INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT (suite)

(b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

(en milliers de dollars)	
2004	3 080 $
2005	3 277
2006	3 487
2007	3 710
2008	3 948
Par la suite	23 878
	41 380
Moins : versements échéant dans l'année	3 080
	38 300 $

04 INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS EN CHANTIER

(a) Les « Investissements à recevoir pour les installations en chantier » représentent de nouvelles installations d'eau et d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations actuelles par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer, cumulé sous forme d'installations en chantier, dans l'année.

(b) Au cours du présent exercice, l'Agence a capitalisé des intérêts représentant 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2002) au compte des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

05 CRÉANCES DE PRÊTS – PRÊTS COMPLÉMENTAIRES

L'Agence a accordé des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour financer la construction ou la modernisation d'installations d'eau et d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, à un taux d'intérêt oscillant entre 8,1 % et 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

06 CRÉANCES DE PRÊT – OOFIEM

Le 15 avril 2003, l'Agence a fourni un prêt de 120 millions de dollars à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM), organisme du gouvernement provincial, en échange d'un billet qui arrive à échéance le 1er mars 2023. Les intérêts sont payés au trimestre et le taux d'intérêt est établi au taux CDOR mensuel moyen, moins 4 points de base. La valeur marchande du prêt se rapproche du coût.

07 AVANCES SUR L'AIDE PROVINCIALE

L'Agence finance la construction de certaines installations pour le compte de municipalités. Une partie des coûts de construction est admissible à une aide financière provinciale offerte par le ministère de l'Environnement. L'excès des coûts de construction par rapport aux subventions reçues du ministère représente un élément d'actif des municipalités à long terme.

08 IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars)	Frais	Amortissement cumulé	**Valeur nette au 31 déc. 2003**	Valeur nette au 31 déc. 2002
Mobilier et agencements	1 752 $	1 114 $	**638 $**	673 $
Matériel roulant	187	89	**98**	92
Matériel informatique	5 933	4 556	**1 377**	1 586
Logiciels	3 021	2 490	**531**	490
Améliorations locatives	6 807	2 700	**4 107**	4 538
Matériel et outillage	493	271	**222**	344
Matériel de gestion de l'énergie	–	–	–	1 103
	18 193 $	11 220 $	**6 973 $**	8 826 $
Travaux d'immobilisations en cours	–	–	–	217
	18 193 $	11 220 $	**6 973 $**	9 043 $

L'Agence a revu, au cours de l'année, la valeur de ses immobilisations, notamment le matériel de gestion de l'énergie, et établi qu'en vertu des changements apportés aux estimations, elle ne croit plus pouvoir recouvrer la valeur comptable de ces immobilisations. Par conséquent, le 31 décembre 2003, elle a radié la valeur comptable de cet actif.

09 BAUX

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation sur l'ensemble des locaux et véhicules se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)	
2004	1 960 $
2005	1 767
2006	1 468
2007	1 271
2008	964
Par la suite	254
	7 684 $

10 CONTRIBUTIONS MUNICIPALES À PAYER

(en milliers de dollars)	**31 déc. 2003**	31 déc. 2002
Contributions municipales retenues pour réparations futures	**1 425 $**	1 433 $

Au 31 décembre 2003, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 1,4 million de dollars (1,4 million en 2002) qui serviront aux réparations futures. Le montant de 1,4 million de dollars est compris dans l'encaisse et les quasi-espèces.

11 PRESTATIONS FUTURES DES EMPLOYÉS NON LIÉES À LA PENSION

L'Agence a la responsabilité des versements de fin d'emploi à payer.

Le montant des prestations futures à verser aux employés a été évalué à 7,8 millions de dollars (7,4 millions de dollars en 2002), dont un montant de 1 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2003, le montant comptabilisé était de 0,7 million de dollars (0,6 million en 2002) et était inclus dans le compte des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

Au compte des prestations futures des employés, figure une obligation au montant estimatif de 1,1 million de dollars en versements d'indemnités d'accident du travail pour l'exercice clos le 31 décembre 2003. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels les plus récents fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), et datés du 31 décembre 2002.

Le montant de l'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 ne sera établi par la CSPAAT qu'après la date de préparation des états financiers. Cependant, il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2003 ne sera pas sensiblement différent. Tout redressement du solde cumulatif de l'obligation des prestations sera comptabilisé au cours de l'exercice où la CSPAAT en fournira le montant exact.

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

12 RÉGIME DE RETRAITE

L'Agence offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, mises sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les contributions de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 1,9 million de dollars (1,4 million de dollars en 2002) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

13 SURPLUS D'APPORT

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations. Dans le solde de clôture figurent les éléments suivants :

(en milliers de dollars)	**31 déc. 2003**	31 déc. 2002
Solde d'ouverture au 1er janvier	**100 330 $**	104 065 $
Redressement du solde d'ouverture	**(2 379)**	(3 735)
	97 951 $	100 330 $

13 SURPLUS D'APPORT (suite)

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux coûts des réparations et d'entretien convenus avant la création de l'Agence. Les fonds engagés au compte des réparations et de l'entretien sont consacrés à divers projets; le plus important d'entre eux comporte un plafond de dépenses du gros entretien de l'ordre de 7,5 millions de dollars, tel qu'il a été autorisé par le conseil d'administration de l'Agence. De ce montant, une somme cumulative de 6 millions a déjà été dépensée. Un montant cumulatif de 3,8 millions a déjà été consacré aux autres projets. Ce redressement comprend une dévaluation des avances d'aide provinciale.

14 ÉVENTUALITÉS

Litiges

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. La plupart de ces instances sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 2 500 $ à 50 000 $, selon les circonstances qui ont donné lieu à la demande et la nature de la demande. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront comptabilisées à l'exercice au cours duquel un règlement sera effectué.

Taxe sur les produits et services (TPS)

À la suite d'une vérification de la TPS effectuée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), l'Agence a été avisée qu'elle est admissible à un remboursement de la TPS sur certains achats, car elle n'avait pas demandé le montant intégral du remboursement auquel elle avait droit. La demande a été acceptée en janvier 2004 et sera comptabilisée une fois qu'elle sera reçue, au cours de l'exercice 2004.

Remises sur les frais d'électricité

Conformément à certaines lois et ententes visant la restructuration du marché de l'électricité par le gouvernement, l'Agence est admissible à des remises sur les frais d'électricité qu'elle a engagés. Le montant de ces remises dépend de la quantité d'électricité utilisée qui est visée par les mécanismes de remise. L'Agence a alloué une part de ces remises aux clients qui sont admissibles à les recevoir selon leur contrat. L'Agence porte donc la réception et la redistribution de ces remises à l'exercice au cours duquel elles auront lieu.

15 INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété des installations d'eau et d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les frais liés au transfert des titres. À ce jour, 4,5 millions de dollars ont été dépensés, et un montant de 0,04 million de dollars de dépenses supplémentaires est prévu et sera affecté à la période de transfert. Tous les transferts doivent être achevés d'ici la fin de 2004.

16 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés; celles-ci sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

a) Opérations effectuées avec le ministère de l'Environnement
b) Opérations effectuées avec l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités
c) Opérations effectuées avec le Secrétariat du Conseil de gestion

17 DONNÉES COMPARATIVES

Les données des années précédentes ont été reclassifiées au besoin pour qu'elles puissent être intégrées à la présentation des données de l'exercice considéré.

18 SALAIRES

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 $. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite, et les primes uniques de déplacement ou de réinstallation. Voici la liste du personnel de l'Agence (nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux) dont la rémunération dépassait 100 000 $ en 2003.

Nom	Fonction	Rémunération versée	Avantages imposables
Atkinson, Daniel	Vice-président de l'exploitation	111 379,15 $	206,45 $
Baker, Brenda	Vice-présidente, Finances et administration	104 986,79 $	187,11 $
Carter, John	Chef, Élaboration des projets et services techniques	113 537,18 $	202,40 $
Chiasson, Linda	Vice-présidente, Prospection de la clientèle	104 986,79 $	187,11 $
Griffith, Carl	Chef de la direction	148 500,02 $	268,23 $
Kind, Robin	Avocate générale (intérimaire)	158 259,51 $	287,23 $
Pontone, Dante	Vice-président de la technologie de l'information	112 785,31 $	207,09 $
Quarisa, Frank	Vice-président, Élaboration des projets et services techniques	105 872,31 $	191,31 $
Rinas, Wilhelm	Avocat général	104 863,18 $	195,78 $
Sasaki, Lauren	Conseillère juridique	112 242,42 $	209,68 $
West, Phillip A.	Opérateur thermique	107 637,99 $	105,00 $

RÉPERTOIRE DE L'AGENCE

SIÈGE SOCIAL
1, rue Yonge, bureau 1700
Toronto (Ontario) M5E 1E5
Renseignements généraux : 416.314.5600
Ligne sans frais : 1.800.267.6292
Téléc. : 416.314.8300
www.ocwa.com

Bureau de la région de l'Est
593 Norris Court
Kingston (Ontario) K7P 2R9
Tél. : 613.634.6292
Téléc. : 613.634.1942

Bureau de la région centrale de l'Ontario
24, rue Yonge
Elmvale (Ontario) L0L 1P0
Tél. : 705.429.2525
Téléc. : 705.429.7969

Bureau de la région du Centre-Ouest
490, promenade Dutton, bureau B3
Waterloo (Ontario) N2L 6H7
Tél. : 519.885.7022
Téléc. : 519.885.8192

Bureau de la région du Nord
335, av. Euclid
Thunder Bay (Ontario) P7E 6G6
Tél. : 807.475.1350
Téléc. : 807.475.1531

Bureau de la région du Sud-Ouest
3508, chemin Wonderland Sud
London (Ontario) N6L 1A7
Tél. : 519.344.7429
Téléc. : 519.344.4337

Bureau administratif de Peel-Sud
1300, chemin Lakeshore Est
Mississauga (Ontario) L5E 1E5
Tél. : 905.274.1223
Téléc. : 905.274.5906

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président du conseil :
Carl Griffith,
président-directeur général
Agence ontarienne des eaux
Durée du mandat :
Du 19-09-2002 au 18-09-2004

John Burke, sous-ministre
Ministère des Richesses naturelles
Durée du mandat :
Du 28-11-2001 au 27-11-2004

Cameron Clark, sous-ministre
Ministère du Développement du Nord et des Mines
Durée du mandat :
Du 28-11-2001 au 27-11-2004

John Fleming, sous-ministre
Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance
Durée du mandat :
Du 24-11-1997 au 23-11-2004

Gadi Mayman, directeur administratif
Division des marchés financiers
Office ontarien de financement
Durée du mandat :
Du 23-08-2000 au 24-02-2007

Jan Rush, sous-ministre
Ministère de l'Environnement
Durée du mandat :
Du 11-04-2001 au 02-21-2003

Virginia West, sous-ministre
Ministère de l'Environnement
Durée du mandat :
Du 21-02-2003 au 20-02-2006

Secrétaire :
Robin Kind, avocate générale (intérimaire)
Agence ontarienne des eaux

DIRIGEANTS DE L'AGENCE

Dan Atkinson
Vice-président de l'exploitation

Brenda Baker
Vice-présidente, Finances et administration

Linda Chiasson
Vice-présidente, Prospection de la clientèle

Carl Griffith
Président-directeur général

Dante Pontone
Chef du service de l'information

Robin Kind
Avocate générale (intérimaire)

Frank Quarisa
Vice-président, Élaboration des projets et services techniques

Nick Reid
Directeur général, Peel-Sud

Sandra Witlarge
Contrôleuse

This annual report is also available in English.

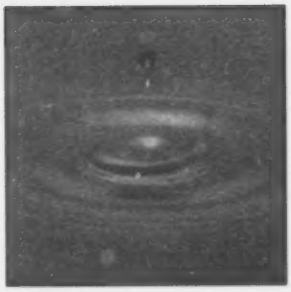

AGENCE ONTARIENNE DES EAUX
www.ocwa.com
1, rue Yonge, bureau 1700, Toronto, Ontario, M5E 1E5 Tél. : 416.314.5600 Téléc. : 416.314.8300